

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBRIT
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le 1^{er} octobre à 20h30, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le 24 septembre, s'est réuni en mairie, 8 rue du Général de Gaulle sous la présidence de Monsieur **Jean-Claude DUPRE**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents : DUPRE Jean-Claude, BATARD Marie-Claude, BEUFILS Jacques, BERNARD Emmanuel, DANIEL Sabine, DILOSQUER Marcel, GAONAC'H Vincent, JAVRY Roselyne, LASCHKAR Jean-Louis, LE BERRE Nicolas, LE DRAOULEC Michelle, LE GOÏC Françoise, LOUSSOUARN Christian, MELANGE Catherine, MONTREUIL Catherine, ROZUEL Patrice, STEPHAN Henri, STRUILLOU Bernard, WILS Isabelle

Absents excusés ayant donné procuration :
PENNARUN Gwenaël à LE DRAOULEC Michelle

Nbre de conseillers en exercice : 22
Nbre de présents : 19
Nbre de procurations : 1
Nbre de votants : 20
Nbre d'absents : 3

Absents excusés :
LECOMTE Gaëtan
LE GALL Michèle

Le procès verbal du Conseil Municipal du 29 août 2012, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

Monsieur Vincent GAONAC'H a été désigné secrétaire de séance.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS
(Conseil Municipal du 22 mars 2008 – délibération n° 2008-29)**

- Convention d'assistance juridique
Cabinet LGP pour un montant annuel HT de 8 600 €
- Contrat de maintenance de la borne automatique du port
Entreprise SNEF pour un montant de 382.21 €
- Cabinet Leopold (élaboration du PLU) – avenant de transfert
Aucune incidence financière

7 - FINANCES

SUBVENTION CLUB DE FOOT

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Il est prévu d'octroyer une subvention exceptionnelle de 800 € au club de foot pour l'organisation du concert « Quartet à Claques » durant la saison 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette subvention exceptionnelle de 800 €.

REGLEMENT DE VOIRIE : DISPOSITIONS FINANCIERES

Monsieur le Maire présente le dossier.

Dans le cadre de l'adoption du règlement de voirie de la commune de Combrit, il convient de fixer les dispositions financières relatives à la majoration pour frais généraux et frais de contrôle.

Il arrive que les reprises de voirie ne soient pas convenablement effectuées. Dès lors, la commune se voit contrainte de faire procéder à la réfection des voiries. Dans ce cas, des frais peuvent être réclamés aux intervenants lorsque tout ou partie des travaux de réfection sont exécutés par la commune. Ceux-ci comprennent le prix des travaux augmenté d'une majoration.

Cette majoration est fixée comme suit :

- ✓ +20% du montant des travaux pour la tranche de travaux comprise entre 1 et 2 286 €
- ✓ +15% pour la tranche comprise entre 2 287 € et 7 622 €
- ✓ +10% pour la tranche au-delà de 7 622 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à la majorité avec une abstention ces taux de majoration.

4 - URBANISME

SCHEMA D'AMENAGEMENT RUE POUL AR VEN DERO

Monsieur Christian Loussouarn, adjoint à l'urbanisme, présente le dossier.

Un schéma d'aménagement est prévu pour la création de 7 lots rue Poul Ar Ven Dero.

Le terrain est situé en zone NAc du POS approuvé le 29/10/1982, modifié le 05/05/2006.

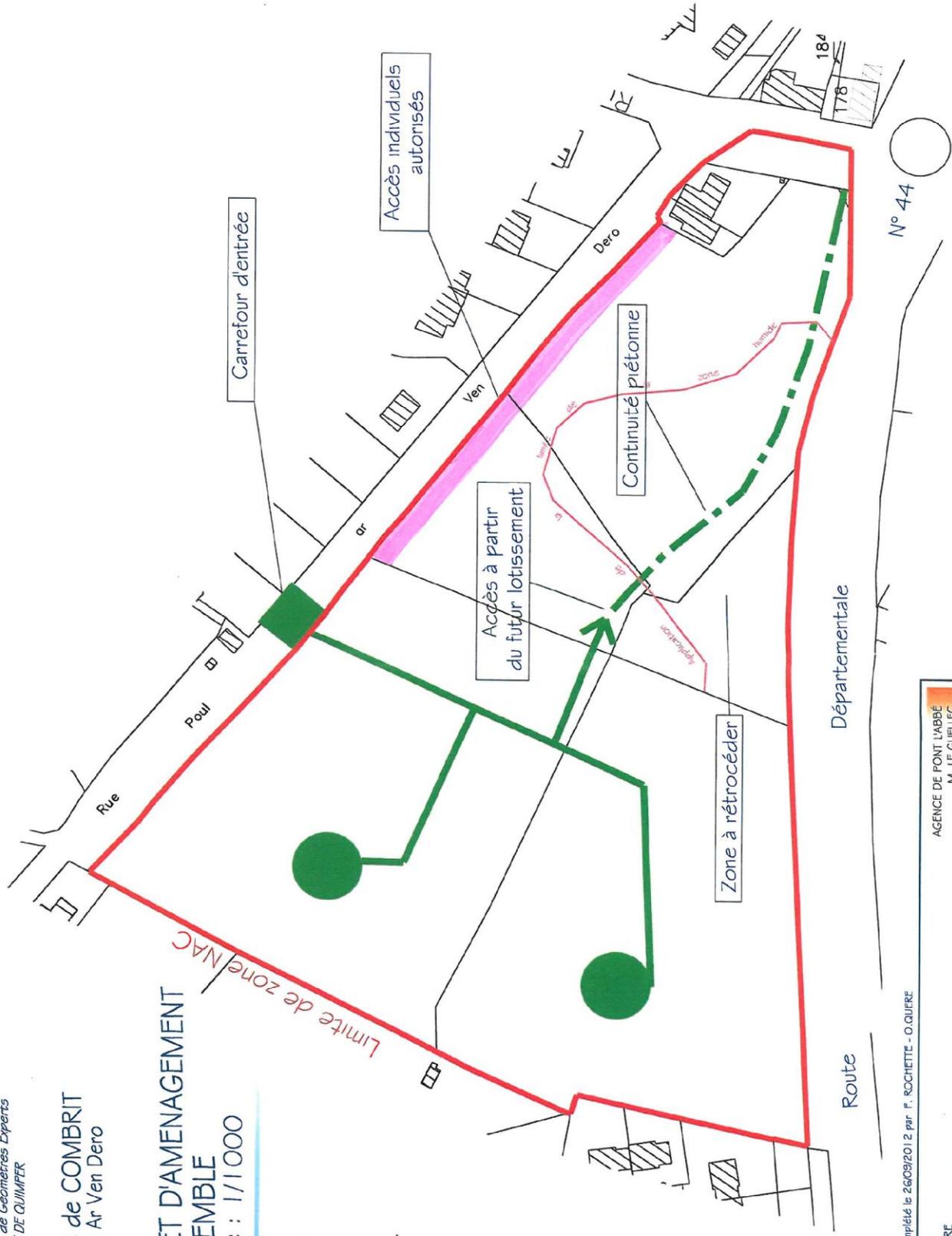
Au vu de l'article NA2- B1° du règlement du POS, il revient au Conseil Municipal d'approuver le schéma d'aménagement du secteur présenté par le Cabinet Rochette à Quimper.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le schéma d'aménagement présenté et annexé à la présente délibération.

Commune de COMBRIT
Rue de Poul Ar Ven Dero

PROJET D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

Echelle : 1/1000



Dressé le 04/09/2012, complété le 26/09/2012 par F. ROCHETTE - O. QUIFER

AGENCE DE QUIMPER
F. ROCHETTE - O. QUIFER
2 allée Emile Le Page, 29103 QUIMPER
Tél. 02 98 10 29 60 - Fax. 02 98 10 29 61
quimper@cit-geo.fr

AGENCE DE FONT L'ABBÉ
M. LE GUELLEC
5b, rue Charles Le Bestard - 29120 FONT L'ABBÉ
Tél. 02 98 67 02 66 - Fax 02 98 66 02 55
m.leguellec@cit-geo.fr

DESIGNATION D'UN ADJOINT CHARGE DE REPRESENTER LA COMMUNE DANS LES ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire présente le dossier.

Les acquisitions et ventes immobilières poursuivies par la Commune de Combrit peuvent être concrétisées par la rédaction en la forme administrative des actes de vente ; ce qui permet, dans le cadre de transactions ne comportant pas de difficulté juridique particulière, d'économiser les frais d'un acte notarié.

Le Maire a qualité pour recevoir et authentifier lesdits actes, tel un notaire. Cependant, la Commune de Combrit étant également partie prenante à l'acte en tant qu'acquéreur ou vendeur doit être représentée par un adjoint.

Le Conseil Municipal est invité à désigner cet adjoint, étant précisé que chaque transaction immobilière fera l'objet d'une délibération spécifique prise au vu de l'avis du service des Domaines, lorsque celui-ci est requis.

VU l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales relatif aux biens de collectivités territoriales, de leurs établissements et de leurs groupements ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de concrétiser certaines transactions immobilières par acte administratif ;

Désigne à l'unanimité Monsieur Jacques Beaufiles, 1^{er} Adjoint au Maire, pour représenter la Commune de Combrit dans les actes établis en la forme administrative.

1 - MARCHES PUBLICS

ATTRIBUTION DES MARCHES AUX ENTREPRISES RUE DU PHARE ET QUAI JACQUES DE THEZAC

Monsieur le Maire présente le dossier.

Une consultation a été lancée par le biais d'une procédure adaptée pour l'aménagement rue du Phare et quai Jacques de Thezac.

Après consultation des entreprises pour les différents lots, la commission MAPA en date du 21 septembre 2012 s'est portée, selon les critères de sélection, sur les entreprises suivantes:

LOT N°	DESIGNATION DES LOTS	NOM ENTREPRISE	MONTANT HT
1	Terrassements, bordures, réseaux d'eaux pluviales, voirie + option 2 (plots de verres lumineux pour sécuriser les traversées piétonnes)	SACER	312 259.30 € +1 552.50 €
2	Génie civil de téléphone et réseaux d'éclairage public	CEGELEC	118 607.00 €
3	Espaces verts	CARIOU	39 335.40 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le marché avec les entreprises susnommées ainsi que l'ensemble des pièces relatives à ce marché.

Monsieur Henri Stephan informe le Conseil Municipal que TOTALGAZ a été retenu pour fourniture du gaz et l'installation d'une cuve pour la salle de sports et les vestiaires du terrain de football.

La séance est close à 21h45.